

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2020

ET/NS

N°13

**OBJET : AFFAIRES FINANCIERES**

**Approbation du rapport concernant l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2019**

L'an deux mil vingt, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 03 juin 2020 pour le 09 juin 2020 à 18 heures s'est réuni à l'Espace Charles Vanel, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

**PRESENTS**

*Maire* : M. MICHEL

*Conseillers Municipaux* : Mme FENZAR-RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme MARILLIER, Mme MOREAU, Mme BREYSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme BELBOUAB, Mme PUNTEL, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

*Pouvoir* :

M. DURANCEAU

Mme MARILLIER

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
35	35

Présents	Représenté
34	1

Ont pris part à la délibération
35 Membres

**Secrétaire de séance** : Mme MARILLIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
077-217702430-20200609-13-09-06-2020-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2020  
Date de réception préfecture : 24/06/2020

**N°13 AFFAIRES FINANCIERES - Approbation du rapport concernant l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2019**

M. le Maire donne la parole à M. AUGUSTIN, son Adjoint en charge des Finances.

M. AUGUSTIN indique que le fonds de solidarité des Communes de la Région Ile de France est un mécanisme de péréquation entre les communes ayant permis en 2019 de prélever 330 millions d'euros au total sur celles ayant des indicateurs de richesse au-dessus des autres communes pour les reverser à celles identifiées comme ayant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population.

La loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité entre les Communes de la Région Ile de France et l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Locales prévoient que le Maire d'une Commune ayant bénéficié de cette dotation présente à l'assemblée délibérante un rapport retraçant les actions entreprises visant au développement social et à l'amélioration des conditions de vie avant la fin du deuxième trimestre de l'année qui suit la perception de la dotation.

En 2019, la commune de Lagny-sur-Marne a reçu la somme de 314 015 € pour améliorer les conditions de vie, le développement local et social et l'éducation. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le mode de répartition de ce fond pour l'année 2019 conformément au tableau figurant ci-dessous.

	Dépenses CA 2019	Répartition FSRIF
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>8 865 619 €</b>	<b>284 980 €</b>
Travaux divers de rénovation des écoles	186 234 €	5 986 €
Travaux de rénovation Ecole maternelle Fort du Bois	626 530 €	20 139 €
Travaux de rénovation Ecole Jean Macé	2 907 484 €	93 459 €
Développement d'un réseau de vidéo protection	684 557 €	22 005 €
Création d'un terrain de football synthétique	813 925 €	26 163 €
Travaux de voirie	2 035 331 €	65 424 €
Travaux de construction vestiaires rugby	262 306 €	8 432 €
Réhabilitation du bâtiment de la police municipale	1 349 253 €	43 371 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>903 274 €</b>	<b>29 035 €</b>
Subvention au CCAS	442 000 €	14 208 €
Subventions aux associations à vocation sociale	18 400 €	591 €
Subventions aux associations à vocation sportive	296 620 €	9 535 €
Subventions aux associations à vocation culturelle	57 294 €	1 842 €
Participation aux classes découvertes	88 961 €	2 860 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 768 894 €</b>	<b>314 015 €</b>

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le rapport relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France au titre de l'année 2019 comme suit :

	Dépenses CA 2019	Répartition FSRIF
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>8 865 619 €</b>	<b>284 980 €</b>
Travaux divers de rénovation des écoles	186 234 €	5 986 €
Travaux de rénovation Ecole maternelle Fort du Bois	626 530 €	20 139 €
Travaux de rénovation Ecole Jean Macé	2 907 484 €	93 459 €
Développement d'un réseau de vidéo protection	684 557 €	22 005 €
Création d'un terrain de football synthétique	813 925 €	26 163 €
Travaux de voirie	2 035 331 €	65 424 €
Travaux de construction vestiaires rugby	262 306 €	8 432 €
Réhabilitation du bâtiment de la police municipale	1 349 253 €	43 371 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>903 274 €</b>	<b>29 035 €</b>
Subvention au CCAS	442 000 €	14 208 €
Subventions aux associations à vocation sociale	18 400 €	591 €
Subventions aux associations à vocation sportive	296 620 €	9 535 €
Subventions aux associations à vocation culturelle	57 294 €	1 842 €
Participation aux classes découvertes	88 961 €	2 860 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 768 894 €</b>	<b>314 015 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** la loi n°91-429 du 13 mai 1991,

**VU** l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Locales.

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le rapport relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France au titre de l'année 2019.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**28 voix pour**

**1 voix contre (M. LOPEZ)**

**6 abstentions (M. HELFER, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Jean Paul MICHEL



Certifiée exécutoire à la suite de sa transmission  
en Sous-Préfecture le 24/06/2020  
A son affichage le 25/06/2020  
LAGNY-sur-MARNE, le 24/06/2020